FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2020/878

Revision No. 5.2

Date d'impression 04/02/2024 **Date de création** 02/02/2015 **Date de révision** 29/12/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit :	VERTI CLING
Code produit :	11003183B3 (CLP)
UFI:	YM33-700Y-Y00M-09PX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Dégraissant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.
REGUS Gare de Lyon
37-39 Avenue Ledru Rollin CS 11237
75570 PARIS Cedex 12
Tél: 01.64.44.51.60

Adresse e-mail	fratech@nch.com
Site internet	www.ncheurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Aérosols: Catégorie 1
Irritation cutanée: Catégorie 2
Sensibilisation cutanée: Catégorie 1
Lésions oculaires graves: Catégorie 1
Aquatique chronique: Catégorie 2
H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient dipentène & DODECYLBENZENESULPHONIC ACID, COMPOUND WITH 1-AMINOPROPAN-2-OL

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles

de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C.
P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
P280 - Porter des des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
Réservé aux utilisateurs professionnels.
A usage professionnel.
Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers
Pas de danger additionnel identifié.
Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	EU - REACH reg number	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Notes
dipentène	138-86-3	205-341-0	01-2119529223-47	10 - < 20	Skin Irrit. 2 (H315) (H315) Flam. Liq. 3 (H226) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 1 (H410)	C
PROPANE	74-98-6	200-827-9	01-2119486944-21	10 - < 20	Press. Gas (H280) Flam. Gas 1 (H220)	
BUTANE	106-97-8	203-448-7	01-2119474691-32	10 - < 20	Press. Gas (H280) Flam. Gas 1 (H220)	K
DODECYLBENZENESULPHONIC ACID, COMPOUND WITH 1-AMINOPROPAN-2-OL	42504-46-1	255-854-9		5 - < 10	Skin Irrit. 2 (H315) (H315) Eye Dam. 1 (H318)	
PROPYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER	5131-66-8	225-878-4	01-2119475527-28	5 - < 10	Skin Irrit. 2 (H315) (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	
COCAMIDE DEA (INCI)	68603-42-9	271-657-0	-	1 - < 3	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.
EU notes
Note C - Substances organiques pouvant être commercialisées, soit dans une forme isomère spécifique ou un mélange de plusieurs isomères.
Note K - La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0.1% w/w 1,3-butadiène

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours
Conseils généraux
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Contact avec les yeux
En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Contact avec la peau
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une

une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Ingestion
Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Inhalation
En cas d'exposition à de fortes concentrations d'aérosols, aller à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Sensibilisation
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact avec les yeux
Peut causer des brûlures qui peuvent entrainer des dommages permanent de l'œil.
Contact avec la peau
Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.
Inhalation
L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Avis aux médecins
Traiter de façon symptomatique. Produit sensibilisant.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction
Moyen d'extinction approprié
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation:. Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité
Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Possibilité de nocivité pour la vie aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement. Container sous pression. Extrêmement inflammable. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

5.3. Conseils aux pompiers
Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection. Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau pour éviter l'explosion.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ventiler la zone. En raison de la nature de l'emballage aérosol, un déversement important est peu probable. Pour un petit déversement, porter des vêtements protecteurs appropriés, ventiler la zone, absorber avec un matériau inerte et transférer tout le matériel dans un récipient étiqueté en vue de son élimination. Faites attention, les déversements peuvent être glissants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Méthodes de confinement
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section.
Méthodes de nettoyage
Pour les résidus non volatils :. Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir sections 7, 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Assurer une ventilation adéquate.
Toute personne ayant des antécédents de sensibilisation cutanée à l'une des substances de ce produit, devrait s'abstenir de le manipuler.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. . .

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'information disponible.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition
Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
dipentène			VME: 1000 mg/m^3 VLCT: 1500 mg/m^3		
PROPANE				AGW: 1000 ppm AGW: 1800 mg/m^3 Spitzenbegr.: 4000 ppm Spitzenbegr.: 7200 mg/m^3 MAK: 1000 ppm MAK: 1800 mg/m^3	1000 ppm TWA (gas, as Aliphatic hydrocarbons [alkanes C1-4]) 1000 ppm TWA
BUTANE		STEL: 750 ppm STEL: 1810 mg/m^3 TWA: 600 ppm TWA: 1450 mg/m^3	VME: 800 ppm VME: 1900 mg/m^3	AGW: 1000 ppm AGW: 2400 mg/m^3 Spitzenbegr.: 4000 ppm Spitzenbegr.: 9600 mg/m^3 MAK: 1000 ppm MAK: 2400 mg/m^3	980 ppm STEL; 2370 mg/m^3 STEL 1000 ppm TWA

Nom chimique	Autriche	Suisse	Roumanie
dipentène			1000mg/m^3 STEL 700mg/m^3 TWA
PROPANE	STEL: 2000 ppm STEL: 3600 mg/m^3 TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m^3	STEL: 4000 ppm STEL: 7200 mg/m^3 TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m^3	1000ppm STEL 1800mg/m^3 STEL 1000mg/m^3 STEL 778ppm TWA 1400mg/m^3 TWA 700mg/m^3 TWA
BUTANE	STEL: 1600 ppm STEL: 3800 mg/m^3 TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m^3	STEL: 3200 ppm STEL: 7200 mg/m^3 TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m^3 TWA: 1000 ppm	1000mg/m^3 STEL 700mg/m^3 TWA

DNEL (Derived No-Effect Level)

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006 (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006 (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006 (1907/2006) - DNEL
PROPYLENE GLYCOL	general population	oral	long term exposure - systemic effects	12.5 mg/kg bw/day
MONOBUTYL ETHER	general population	dermal	long term exposure - systemic effects	22 mg/kg bw/day
	general population	inhalation	long term exposure - systemic effects	43 mg/m^3
	workers	dermal	long term exposure - local effects	50 % in mixture (weight basis)
	workers	dermal	acute/short term exposure - local effects	50 % in mixture (weight basis)
	general population	dermal	long term exposure - local effects	50 % in mixture (weight basis)
	general population	dermal	acute/short term exposure - local effects	50 % in mixture (weight basis)
	workers	dermal	long term exposure - systemic effects	52 mg/kg bw/day
	workers	inhalation	long term exposure - systemic effects	147 mg/m^3

PNEC (Predicted No-Effect Concentration)

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - PNEC	EU - REACH (1907/2006) - PNEC
PROPYLENE GLYCOL	freshwater	0.525 mg/L
MONOBUTYL ETHER	marine water	0.0525 mg/L
	freshwater (intermittent releases)	5.25 mg/L

	sediment (freshwater)	2.36 mg/kg sediment dw
	sediment (marine water)	0.236 mg/kg sediment dw
	sewage treatment	10 mg/L
	soil	0.16 mg/kg soil dw

DNEL
General Population = Population générale
Workers = Travailleurs
Oral = Orale
Inhalation = Inhalation
Dermal = Cutanée
Long term exposure - systemic effects = exposition à long terme - effets systémiques
acute/short term exposure - local effects = exposition aiguë/à court terme - effets locaux
bw/day = poids corporel/jour

PNEC
Freshwater = Eau douce
marine water = au de mer
freshwater (intermittent releases) = eau douce (libération intermittent)
food chain = chaîne alimentaire
sediment (freshwater) = sédiments (eau douce)
sediment (marine water) = sédiments (eau de mer)
sewage treatment = traitement des eaux usées
soil = sol
food = aliment
sediment dw = sédiments poids sec
soil dw = sédiments poids sec

8.2. Contrôles de l'exposition
Paramètres de contrôle
Fournir des installations de lavage. Toute personne ayant des antécédents de sensibilisation cutanée à l'un des ingrédients de ce produit, devrait s'abstenir de manipuler.
Mesures d'ordre technique
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Équipement de protection individuelle (EPI)
Utiliser des équipement de protection individuelle conformément au Règlement (UE) 2016/425.
Protection respiratoire
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 14387 - Filtre du type ABEK. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Protection des mains
Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés:. Utilisation de courte durée, par exemple contacts occasionnels ou protection contre les éclaboussures. Caoutchouc nitrile (0.4 mm). PVC (0.7mm). Utilisation en trempage ou par immersion;. Gants en néoprène (0.4 mm). Temps de passage minimal de la matière constitutive du gant (niveaux de performance 6, temps de passage: > 480 min). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.
Protection de la peau
La protection du corps doit être choisi basée sur un niveau d'activité et d'exposition, p.ex. article chaussant (chaussures, bottes), tablier à manches longues, combinaison imperméable.
Protection des yeux
Lunettes de sécurité avec protections latérales. Approuvé selon EN 166. Éviter le contact avec les yeux.
Considérations générales d'hygiène
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Contrôle d'exposition de l'environnement
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Blanc Mousse
Odeur	Agrumes
État physique	Liquide
pH	10
Point d'éclair	< -50 °C
Densité	0.84
Viscosité	Non visqueux
Solubilité	Soluble dans l'eau
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition	-10 °C

Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible.
Limites d'inflammation dans l'air en %	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
Teneur en COV	36.3 %

9.2. Autres informations
Pas d'autre information disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité
Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.
10.2. Stabilité chimique
Stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
10.5. Matières incompatibles
Acides forts. Oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux
Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.
La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Informations sur le produit
Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
dipentène	= 5300 mg/kg (Rat)		
PROPANE			> 800000 ppm (Rat) 15 min
BUTANE			= 658 g/m^3 (Rat) 4 h
PROPYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER	= 1900 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	
COCAMIDE DEA (INCI)	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2 g/kg (Rabbit)	

Sensibilisation
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact avec la peau
Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.
Inhalation
L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.
Contact avec les yeux
Peut causer des brûlures qui peuvent entrainer des dommages permanent de l'œil.
Cancérogénicité
Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.
Effets mutagènes
Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.
Effets sur la reproduction
Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2 Informations sur les autres dangers
Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets écotoxicologiques

Contient une/des substance(s) connue((s) dangereux(ses) pour l'environnement aquatique.

Nom chimique	Toxique pour les poissons	Crustacés	Toxique pour les algues
dipentène	LC50 0.72 mg/l 96h		
COCAMIDE DEA (INCI)	LC50 = 3.6 mg/L Brachydanio rerio 96 h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour pour la/les substance (s) du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

Nom chimique	Coefficient de partage
PROPANE	2.3
BUTANE	2.89

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes, étincelles ou source d'ignition. Ne pas percer ou brûler même après usage. Les emballages vides doivent être recyclés, retraités ou détruits.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

16 05 04 Gaz en récipient à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

15 01 10* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

IMDG/IMO

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
Nom d'expédition	Aerosols, Flammable
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
N° d'urgence	F-D, S-U

ADR / RID

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Code de classification	5F
Quantité limitée	1 L
Categorie (Code tunnel)	2 (D)

IATA/ICAO

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Code ERG	10P

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange est dangereux pour l'environnement
Ce produit est un polluant marin selon les critères de IMDG/IMO
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Pas de précautions spéciales.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's
Informations complémentaires
Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités Tableaux des maladies professionnelles :

Nom chimique	RG
dipentène	RG 84
PROPANE	RG 84
BUTANE	RG 84
PROPYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER	RG 84

Classification allemande WGK
Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon AwSV-Verordnung

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

SECTION 16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3
H220 - Gaz extrêmement inflammable. H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:
Sur la base des résultats d'essais. H222 - Aérosol extrêmement inflammable. Méthode de calcul. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. Méthode de sommation. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Préparé par Austen Pimm
Date de création 02/02/2015
Date de révision 29/12/2023
Revision summary
Sections de la FdS mise-à-jour : 2 3 4 7 11 16 8

Abréviations
REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
EU: Union européenne
EC: Commission européenne
EEC: Communauté économique européenne
UN: Nations unies
CAS: Chemical Abstracts Service
PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique
vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables
LC50: Concentration létale médiane
LD50 : Dose létale médiane
EC50: Concentration efficace médiane
LogPow: LogP octanol/eau
VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)
WGK: Wassergefahrdungsklasse (Classement de pollution des eaux).
AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)
IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses
IATA: Association internationale du transport aérien
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
RID: Reglement international concernant le transport des merchandises dangereuses par chemin der fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)
EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
ERG: Guide des mesures d'urgence
IBC: Grand récipient pour vrac
IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique
VOC: Composés organiques volatiles
w/w: Fraction massique
DMSO: Sulfoxyde de diméthyle
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques
STEL: Limite d'exposition à court terme
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)
NGV: Moyenne pondérée dans le temps
AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité